

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT Valérie, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. HERBIN Gael
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POUILLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme GUERBEAU Pascale
M.ARSCHOOT Dominique à M. DEWAILLY Bruno
Mme DELPORTE Marie-Françoise à Mme PARMENTIER Isabelle
M. MORTELECQUE Denis à Mme MOUILLE Sophie
M. WAYENBURG Aymeric à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Virginie COOLEN, Secrétaire Générale.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

N°2

URBANISME

Dénomination et numérotation d'une résidence privée issue d'un permis d'aménager – 7 lots libres de constructeur

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 20

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 15 mai 2025

Date de réception en préfecture : 03 juin 2025

Date de publication sur le site internet de la ville : 03 juin 2025

URBANISME

Dénomination et numérotation d'une résidence privée issue d'un permis d'aménager – 7 lots libres de constructeur.

Par permis d'aménager n° PA 05952421B0001, accordé le 03/06/2021, la commune a autorisé la création d'un lotissement privé situé sur les parcelles anciennement cadastrées section AH numéro 673 et section AH numéro 324 pour partie. Il s'agit d'une division parcellaire en 7 lots à bâtir libres de constructeur.

Dans le cadre de la gestion de l'adressage communal et afin de garantir la bonne identification des logements et l'intervention efficace des services publics (urgence, poste, collecte des déchets, etc.), il convient de procéder à la dénomination et à la numérotation officielle de cette résidence.

Il est proposé :

- De nommer cette opération : « Résidence Marie Curie » ;
- De lui attribuer l'adresse principale suivante : 11 ter rue de l'Égalité – 59184 SAINGHIN-EN-WEPPES ;
- Et de numérotter les 7 habitations à l'intérieur de la résidence de 1 à 7, selon l'ordre établi sur le plan de composition validé dans le permis d'aménager ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et L.2212-2,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.442-1 et suivants et R.442-1 et suivants,

Vu le permis d'aménager n° PA 05952421B0001 délivré en date du 3 juin 2021, autorisant la création d'un lotissement de 7 lots libres de constructeur,

Vu le plan de composition et les documents annexes fournis dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager,

Considérant la nécessité d'attribuer une adresse et un nom officiel à cette résidence afin de permettre son identification par les services publics, faciliter les démarches administratives des futurs habitants et garantir la cohérence du système d'adressage communal,

Le Quorum constaté,
Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

- **DE NOMMER** la résidence issue du permis d'aménager n° PA 05952421B0001 : « Résidence Marie Curie » ;
- **D'ATTRIBUER** l'adresse principale suivante à cette résidence : 11 ter rue de l'Égalité – 59184 SAINGHIN-EN-WEPPES
- **DE NUMÉROTÉ** les 7 habitations de la manière suivante : « Résidence Marie Curie – 11 ter rue de l'Égalité – Lot n°1 à 7 » ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services concernés ;
- **D'ADOPTER** cette dénomination et cette numérotation dans les bases de données communales.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

